

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 22 JUILLET 2014 A VOLLORE MONTAGNE

PRESENTS : M. ITOURNEL, Mme LAFORET, M. LAFAY, MM. GENEST, DUBOST, Mmes GAMEIRO, BARGE, MM. CHAMBON, BARGEON, BILLAUT, Mmes SEYCHAL, BRUNEL, BASSET, MM. PERCHE, GADOUX, Mmes GIRY, MM. QUENIN, CORNET, POMMERETTE, TARRERIAS, BALISONI, DELAIRE, GUYONNET, FAYET, Mme GOUILLARDON,

ABSENT : Mme PERUFEL.

POUVOIRS : M. CHARRIER (par D. BALISONI), Mme PERRIN (par C.GENEST), M. SAINT ANDRE (par JL GADOUX) ;

Techniciens : MM. MAILHOT, MULOT, Mmes CHAMBON, CHEVALERIAS, EPINAT, FOURNIER,
Excusé : M. CASTANIE

0- Adoption du procès verbal de séance du 05/06/2014 et désignation du secrétaire de séance.

1. Social

Audit mené sur l'organisation et le fonctionnement de la résidence Chandalon et le CIAS : présentation par Francis PRIOR. Ajourné

EHPAD des Chatilles :

- Propositions d'avenants.

Jean-Louis GADOUX explique que, dans le cadre du marché de travaux, la maîtrise d'œuvre propose des mises au point sur les prestations prévues.

Lot	Entreprise	Montant de l'avenant HT	Motif
1	Dumez-Auvergne (Merle)	-2 669,86 €	Suppression relevés réalisés par lot 4.1 Etanchéité
4.1	ECB	2 669,86 €	Réalisations relevés supprimés au lot 1 Gros œuvre
5	Meunier-Marnat	-390,06 €	Régularisation des prestations marché
6	Meunier-Marnat	-3 290,60 €	Régularisation des prestations marché
		660,00 €	Traitement qualitatif des portes de placards du <i>Salon bien-être</i> et de l' <i>Espace bain</i>
8	CARTECH	95,00 €	Bande appel vigilance escalier intérieur
		1 435,50 €	Bande appel vigilance escalier extérieur
10	TBF	1 052,30 €	Faux plafond local <i>Salon bien-être</i>
		1 076,40 €	Faux plafond CF 1 heure en remplacement du voile BA supprimée au lot 1
14	SPIE	4 666,75 €	Câblage et gestion pour centrale incendie de 4 portes coupe-feu supplémentaires
		6 456,33 €	Remplacement de l'antenne râteau hertzienne par une parabole

TOTAL	11 761,61 €
--------------	--------------------

L'assemblée s'interroge sur le montant de la prestation de SPIE relative au remplacement de l'antenne râteau hertzienne par une parabole. Elle ne souhaite pas accepter cet avenant.

Jean-Louis GADOUX propose de refuser le devis de 6 456,33 € de SPIE et d'accepter les autres devis et de faire les avenants aux entreprises Merle, ECB, Meunier-Marnat, Cartech, TBF et Spie, pour un montant total de **5 305,88 € HT**.

Délibération : Le Conseil décide d'accepter les avenants aux entreprises Dumez-Auvergne, ECB, Meunier-Marnat, Cartech, TBF et SPIE dans les conditions décrites ci-dessus pour un montant total de **5 305,28 € HT**.

Pour information, la consultation mobilier est terminée : M. Malartre analyse des offres reçues.

La consultation pour la fourniture, la livraison et l'installation de systèmes de communication a été lancée.

- Modification du contrat de prêt de la MSA.

Jean-Louis DADOUX rappelle que, lors du Conseil du 13 mai dernier, l'assemblée avait accepté une modification du contrat de prêt avec la MSA. La modification portait sur les échéances : de constantes elles devenaient dégressives.

Les autres termes du contrat restaient inchangés : le montant du prêt 30 490 € sur 10 ans avec un taux d'intérêt est celui du Livret A en vigueur au 1er janvier 2012 (2,25 %) diminué de 0,50 % soit 1,75 %.

Depuis, la MSA a fait une autre proposition : elle propose d'appliquer le taux d'intérêt 2014 soit 0,75 %, le taux d'intérêt du Livret A en vigueur au 1er janvier 2014 étant de 1,25 %. Jean-Louis GADOUX propose d'accepter ces nouvelles conditions.

Délibération : le Conseil accepte le prêt dans les conditions exposées ci-dessus.

Désignation d'un représentant à l'Union Départementale des CCAS.

Jean-Louis GADOUX explique que la CCMT est adhérente de l'Union Départementale des CCAS. Cette association d'élus est l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux. Elle permet d'échanger et de travailler ensemble sur les questions d'action sociale. Ce partage d'expériences se fait par le biais de rencontres et de réunions de travail organisées par l'UDCCAS. De nombreuses formations sont également proposées. Les UDCCAS accompagnent élus et professionnels face aux évolutions des politiques d'action sociale de leur territoire.

L'UDCCAS fait partie d'un réseau national (UNCCAS).

Jean-Louis GADOUX propose de désigner un représentant à l'UDCCAS et de lui donner pouvoir pour voter au nom de la CCMT et participer aux activités de l'UDCCAS.

Délibération : le Conseil désigne Jean-Louis GADOUX, vice-président de la politique sanitaire et sociale, pour représenter la CCMT à l'Union Départementale des CCAS et lui donne pouvoir pour voter en son nom.

2 ECONOMIE

Organisation JPOE (journées portes ouvertes entreprises) :

Monsieur Genest informe les élus que 6 entreprises du territoire participeront aux Journées Portes Ouvertes Entreprises les 16, 17, 18 octobre prochains. Il s'agit des Meubles Bernardin, de la menuiserie Giry et Fils, de l'entreprise ADEC, de Ludibois, de la ferme de Derbize et des fleurs de virginie.

La Communauté de Communes versera à la Ville de Thiers, maître d'ouvrage de l'opération, une participation de 1200 € TTC, validée en Conseil Communautaire lors du vote du budget 2014, pour la réalisation de la campagne de communication dont le budget prévisionnel s'élève à 10 000 € HT. Une convention de partenariat sera signée à cet effet.

FISAC :

Monsieur Genest rappelle que le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce est une opération menée par plusieurs partenaires (CCMT, ETAT, Chambres Consulaires, Parc Livradois Forez...) pour soutenir le commerce et l'artisanat de proximité sur les territoires ruraux. Dans le cadre de ce dispositif, des aides financières pourront être accordées aux commerçants et artisans pour financer des travaux de modernisation de leurs locaux d'activité (rénovation de la vitrine, aménagement intérieur, équipements de sécurité, aménagements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite...).

Le comité de pilotage s'est réuni le 3 juin dernier et a fixé des conditions d'attribution :

- une subvention maximum de 12 000 € pourra être accordée sur un plafond de dépenses de 20 000 € HT.

Le budget disponible permettra à 6 ou 7 commerçants/artisans de bénéficier d'une subvention pour des projets de modernisation.

3- Service Public Assainissement Non Collectif

- commission assainissement : compte rendu réunion

Monsieur Perche rappelle que la commission assainissement s'est réunie le 1er juillet pour présenter les dispositifs d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de l'ANC aux nouveaux élus. Cette réunion a été l'occasion également de faire le point sur les diagnostics restants à effectuer sur le territoire. Ainsi sur les 1100 ouvrages identifiés, il manque 63 personnes à visiter ; exclusivement des résidences secondaires. Il a été proposé que soit envoyé à chaque commune le listing pour voir qu'elle serait la meilleure façon de prendre un rendez vous avec les usagers.

Par ailleurs, il a été décidé d'envoyer la semaine dernière 653 lettres pour présenter le dispositif d'aides pour les usagers ayant eu un diagnostic défavorable.

Ces derniers devront renvoyés pour le 19 septembre 2014 le coupon réponse à la SAUR.

Enfin, 3 dates de permanence pour les usagers intéressés auront lieu le :

29 juillet de 13h30 à 17h00

28 août de 13h30 à 17h00

4 septembre de 13h30 à 17h00

Enfin, monsieur Perche informe les élus des difficultés rencontrées quant au versement des subventions aux privés quand les travaux sont terminés. La subvention de l'Agence de l'Eau sera versée en septembre. Le Conseil Général versera sa subvention en Août. Pour l'année prochaine, il conviendrait de mettre en place une avance de trésorerie par la CCMT.

4 AGRICULTURE

- **Avenant au Contrat territorial d'agriculture durable**

Monsieur PERCHE rapporte qu'en septembre 2013 a été établi entre la CCMT et le Conseil général du Puy-de-Dôme un Contrat territorial d'agriculture durable (CTAD). Ce contrat comprend trois dispositifs :

une aide financière destinée à la CCMT pour mener une étude visant la création d'une association foncière pastorale (AFP) sur St-Victor-Montvianeix ;

une aide financière destinée aux propriétaires fonciers ou aux exploitants en faveur de la réhabilitation de friches ;

une aide financière destinée aux agriculteurs qui s'installent en diversification (vente directe, transformation, agritourisme ou production spécialisée).

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, il est proposé d'établir un avenant afin de prolonger d'un an le contrat territorial.

Délibération :Après avoir délibéré, le Conseil approuve l'établissement d'un avenant pour prolonger d'un an le Contrat territorial d'agriculture durable, et autorise le Président à le signer.

- **Projet d'installation maraîchère à Chandalon**

Monsieur PERCHE rapporte que lors de la Commission agriculture réunie le 30 juin, ont été étudiés les compléments d'information fournis par les deux candidatures à l'installation. Compte tenu du peu de précisions transmises, il a été décidé de ne pas choisir une candidature plutôt qu'une autre, mais de demander aux candidats de préciser leurs projets, en particulier leur volet financier. La commission souhaite avoir des informations plus précises sur les investissements qui incomberaient à la CCMT, en particulier en ce qui concerne le bâtiment agricole à construire.

Cependant, il a été décidé de non seulement poursuivre ce projet d'installation d'une activité maraîchère, mais également de défricher dès que possible les parcelles qui seraient mises à disposition. Ces travaux permettront de mieux appréhender les potentialités des parcelles.

Ainsi, il est proposé de transmettre à la DDT une demande d'autorisation de défrichement, pour laquelle une délibération du Conseil communautaire est nécessaire.

Délibération : Après avoir délibéré, le Conseil décide de transmettre à la DDT une demande d'autorisation de défrichement concernant les parcelles AS239 et 246 sur Arconsat, et autorise le Président à la signer.

5 ENFANCE ET JEUNESSE

2. ALSH : informations sur le bâtiment et sur le ramassage scolaire rentrée 2014

Le Président informe que la fin de chantier a été signifiée aux entreprises le 15 juin et des réserves ont été formulées. Ces dernières seront définitivement levées le 31 juillet sauf pour le lot espaces verts dont les plantations seront effectuées à l'automne. Le déménagement est prévu le 20 août pour une ouverture aux enfants le 1er mercredi de septembre.

Il précise également qu'une commande a été faite à l'entreprise Durolle emballage, entreprise locale située dans la zone de racine à la Monnerie, pour la confection de chaises en carton pour la salle de restauration, les bureaux et les espaces de vie. Le montant est de 3 882€HT pour 137 chaises.

Par ailleurs, Olivier Chambon souligne le fait que la CCMT prévoit la mise en place, les mercredis en période scolaire, d'un service de ramassage entre les écoles et l'ALSH. Sans transport faisant le lien entre les écoles et l'ALSH, on se rend compte que cela ne fonctionne pas. Une étude sur le fonctionnement des transports scolaires les mercredis sur le territoire est en cours afin de déterminer les besoins et les pistes de mutualisation. Des ajustements budgétaires devront être fait car cela n'est pas prévu actuellement.

Le Président précise enfin qu'une inauguration du bâtiment sera organisée avant la fin de l'année. La date reste à définir.

3. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Olivier Chambon rappelle que la CCMT a signé un contrat enfance jeunesse avec la CAF en 2010. Celui-ci est arrivé à échéance le 31 décembre 2013. Ce contrat permet de financer en partie les actions menées par la CCMT dans le cadre de sa politique Enfance et jeunesse à travers ses différents services : du multi accueil à l'Espace jeunes en passant par le RAM et les Accueils de loisirs pour les 3-11 ans. Une réunion avec la CAF a été programmée juste avant ce conseil afin d'engager les premières discussions quant à son renouvellement et voir les actions qui peuvent être inscrites dans celui-ci.

Le Président précise également que les aides de la CAF avoisinent au total les 150 000 € chaque année et que, sans celles-ci, le fonctionnement des services enfance et jeunesse serait fortement compromis.

Le Président propose que le conseil se prononce pour la reconduction de ce contrat pour la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2017 et qu'il l'autorise à signer tous les documents nécessaires à son renouvellement.

Délibération : Le conseil communautaire se prononce pour la reconduction du CEJ signé avec la CAF du Puy-de-Dôme et autorise le Président à signer tout document relatif à son renouvellement.

4. réforme des rythmes scolaires : convention communes-CCMT

Olivier Chambon informe le conseil communautaire que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il existe des aides émanant d'un fonds d'amorçage en faveur des collectivités ayant la compétence scolaire (50 € par enfants scolarisés). Ces aides sont donc « par défaut » distribuées aux communes mais, celles-ci étant destinées à contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires (les TAP) et ce service étant supporté par la CCMT sur notre territoire, une convention de versement de cette aide des communes à la CCMT avait été signée pour l'année scolaire 2013/2014.

Le décret prévoit une prolongation de cette aide, initialement prévu uniquement sur l'année 2013/2014, pour l'année scolaire suivante. Il est donc proposé de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2014/2015.

Délibération : Le conseil communautaire se prononce pour la reconduction d'une convention entre les communes et la CCMT pour le perception, par cette dernière, du fonds d'amorçage de l'année scolaire 2014-2015.

6 CULTURE

Monsieur Serge Fayet explique que la commission culture s'est réunie à plusieurs reprises afin d'une part, de faire le point sur la politique culturelle en cours et d'autre part, de faire le bilan de la saison culturelle passée et planifier celle à venir.

- Saison culturelle 2013/2014 : bilan

En 2013/2014, la CCMT a programmé : 10 spectacles, 3 lectures, 7 expositions, 1 accueil en résidence d'artistes et 20 rencontres diverses (vernissages, ateliers, veillées, présentations publiques,...).

Concernant la programmation (hors expositions) :

Bilan financier

15 357€ (- 2500 subvention CG) soit 12 857€ ont été dépensés pour la programmation et l'aide à la création.

Bilan de fréquentation

Fréquentation par type de rendez-vous :

Spectacle et rencontres très jeune public = 40 tout-petits et 29 adultes – 44 en 2013-2013

Spectacles jeune public = 114 personnes/spectacle – 117 en 2012-2013

Spectacles adultes / tout public = 66 personnes/spectacle – 133 en 2012-2013. Monsieur le Vice-président indique qu'on assiste à une chute de la fréquentation des spectacles tout public.

Lecture ABLF = 19 personnes/rendez-vous – 17 en 2012-2013

Résidence d'artistes (tous types de médiation confondus) = 18 personnes/résidence – 26 en 2012-2013

Bilan qualitatif

De bons retours sur l'ensemble des choix artistiques par les associations partenaires. De notre côté, on peut regretter le manque de communication de celles-ci sur certains rdv.

Concernant les 7 expositions :

Les expositions ont duré entre 4 et 10 semaines avec, entre chaque période, une semaine de battement pour le décrochage de l'exposition achevée et l'installation de l'exposition à venir.

Pour 4 expositions, des actions de médiation ont été organisées, avec l'accord et/ou le concours des artistes concernés.

Ces différentes animations étaient le plus souvent gratuites, et ouvertes à des publics spécifiques (adultes, adolescents, et jeune public) sur réservation.

Toutes ces activités ont eu lieu à l'Espace touristique ou à l'Espace Jeunes, permettant à chaque fois une découverte « commentée » de l'exposition par l'artiste, les animateurs des ateliers, ou l'animatrice de l'Espace Touristique.

Bilan financier

Les dépenses engagées pour les expositions sur la Saison culturelle 2013-2014 avoisinent les 1500€. Ces dépenses correspondent aux frais liés à l'animation d'ateliers et aux goûters / vernissages (15 rdv).

Bilan de fréquentation

La dernière exposition étant en cours, les chiffres sont susceptibles d'évoluer sensiblement.

Pour mémoire, les expositions avaient attiré 612 visiteurs sur 2012/2013. Pour la saison 2013/2014, on note une belle progression.

	Énergie sauvage	Auto Dit d'Actes	Graines d'artistes	Mme Mouche	La ruralité autrement	Alliance hatypic	Carnets de voyage	TOTAL
Visiteurs	22	46	5	92	111	78	45	354
Vernissage	60	40	80	30	70	55	15	335
Animation 1	4			19	30		12	53
Animation 2				9				9
Animation 3				17				17
Animation 4				8				8
TOTAL	86	86	85	175	211	133	72	848

Bilan qualitatif de la fréquentation

Les expositions sont principalement fréquentées par un public local, informé majoritairement par la presse ou par le bouche à oreille (suite aux vernissages ou aux ateliers).

Il est intéressant d'observer que la parution d'articles dans la presse est systématiquement suivie de visites de personnes extérieures à la Montagne Thiernoise.

Les artistes locaux semblent incontournables pour attirer les habitants de la Montagne Thiernoise, qui souvent franchissent une première fois la porte de l'Espace Touristique pour voir le travail de leur voisin/connaissance etc... Les expositions jouent ainsi un rôle pour faire découvrir le lieu et ses différentes missions au public local.

Plusieurs personnes ont pris l'habitude de venir voir toutes les nouvelles expositions.

Les animations, elles aussi relayées par la presse, attirent en priorité le public local. Mais pour chaque événement, des personnes extérieures au territoire étaient présentes.

Les activités proposées pour le jeune public (enfants et adolescents) ont très bien fonctionné et semblent particulièrement demandées.

Les différentes actions engagées avec l'ALSH La Source, l'AEP de La Monnerie et l'Espace Jeunes ont toutes été appréciées, à la fois des animateurs des structures et des enfants participants.

Au total, les événements de la Saison culturelle 2013/2014 ont déplacé plus de 1675 personnes (1760 pour la saison passée).

Concernant la communication :

L'ensemble des rendez-vous ont été relayés dans :

- Programme de la Saison Culturelle (tirage à 4500 exemplaires)
- Guides des festivités saisonniers de la Montagne Thiernoise (tirage à 1500 exemplaires pour l'automne, l'hiver et le printemps, et 4500 avec diffusion à tous les foyers de la Montagne Thiernoise pour l'été)
- Sur le site Internet de la CCMT (agenda et actualités)
- Par un mailing mensuel systématique (avec rappels) à un fichier de plus de 200 contacts (associations, prestataires touristiques, mairies, offices de tourisme du Livradois-Forez,...)
- Par voie de presse : des communiqués de presse sont envoyés pour chaque exposition et chaque animation dans le cadre des expositions à La Montagne, La Gazette, Central Parc, France-Bleu Pays d'Auvergne, le blogs de la Gazette des Montagnards (Vollere-Montagne)

L'acquisition du logiciel photoshop fin 2013 permet de réaliser les affiches, cartons d'invitation et flyers en interne.

- Saison culturelle 2014/2015

programmation spectacles vivants

Le budget prévisionnel pour la saison 2014/2015 est d'environ 19 000€ (hors billetterie).

Monsieur le Vice-président en charge de la culture détaille l'ensemble des rendez-vous proposés en 2014 puis en 2015 :

Programmation 2014 :

L'ouverture de la prochaine saison culturelle aura lieu **le 11 septembre à 18h30** à l'espace touristique.

CHANSONS COMIQUES // TOUT PUBLIC + 5 ANS

DANS LE CADRE DE LA SOIREE D'OUVERTURE DE SAISON

Jeudi 11 septembre à 20h30 – Espace jeunes

« Les Tartignolles », duo d'imbéciles heureux

Cachet : 1300€ (FD inclus)

Délibération pour le paiement de la prestation à l'association Couleur Plateau à hauteur de 1300€

LECTURE SPECTACLE // ADOS/ADULTES

Vendredi 17 octobre à 14h (séance collège) et 20h30 (tout public) – Salle des fêtes de La Monnerie-le-Montel

« Nid douillet tendres foyers » Par Acteurs Pupitres et Compagnie

De Emmanuel Darley, précédée de « La Pose » de Carole Fréchette

Cachet : 1200€ (FD inclus) participation du collège (300€) comprise, droits SACD et repas à prévoir

Délibération pour le paiement de la prestation à l'association Laïcité Monnerinoise, association partenaire, à hauteur de 1500€

CONCERT // TOUT PUBLIC

Samedi 15 novembre à 20h30 – Salle de l'Amicale Laïque de Viscomtat

New Washboard Band - Jazz traditionnel et swing

Cachet : 2000€ (FD et technique incluse), location de piano et défraiements à prévoir

Délibération pour le paiement de la prestation à l'association Savoir et Partage, association partenaire, à hauteur de 2800€

SPECTACLE MUSICAL // JEUNE PUBLIC 3-9 ANS

Mercredi 17 décembre à 15h – Salle des fêtes de Palladuc

“Super quoi ?” par le Laboratoire des gros barbus

Cachet : 900€ (FD inclus), droits SACEM et défraiements à prévoir

Délibération pour le paiement de la prestation à Sophiane Tour à hauteur de 1300€

Monsieur le président demande de délibérer pour approuver ces propositions, pour prévoir les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget 2014 de la communauté, pour donner tout pouvoir au Président pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet effet.

Délibération : Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Programmation 2015 :

REVUE CABARET // TOUT PUBLIC

Dimanche 18 janvier à 15h – Salle Fernand Bernard à Chabreloche

« DIAMOND CAT'S » la revue du Casino de Royat

Cachet : 1800€ HT (FD et technique incluse), droits SACEM et repas à prévoir

Délibération pour le paiement de la prestation à l'association Les Amis de Chandalon, association partenaire, à hauteur de 2500€

THEATRE D'OMBRE/PROJECTION/MUSIQUE // TOUT PUBLIC + 5 ANS

Samedi 21 mars à 15h – Salle des fêtes de La Monnerie-le-Montel
« La machine à ombres de Mr Balivernes » par la compagnie l'Ombricole

Cachet : 750€ HT, FD et repas à prévoir

Délibération pour le paiement de la prestation à l'association des Parents d'Élèves du Chambon, association partenaire, à hauteur de 1000€

CINEMA ET CONCERT // JEUNE PUBLIC ET TOUT PUBLIC

Projection des films coups de cœur du Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand 2015 + Concert du groupe KELIDONE

Samedi 18 avril à 17h (séance jeune public), 18h concert et à 21h (séance tout public) – Salle de l'Amicale Laïque à Pitelet, St Victor-Montvianeix

Cachet : 600€ (FD inclus), repas et droits SACEM à prévoir

Délibération pour le paiement de la prestation au Comité des Fêtes de St Victor Montvianeix, association partenaire, à hauteur de 400€ (prise en charge à 50%, pas de billetterie)

THEATRE/MARIONNETTES/OBJETS // TOUT PUBLIC + 8 ANS

Vendredi 29 mai à 21h – Lieu à définir

« Ces gens là » par la Lili Label Compagnie

Cachet : 2200€ HT, droits et défraiements à prévoir

Délibération pour le paiement de la prestation à l'association Laïcité Monnerinoise, association partenaire, à hauteur de 2500€

THEATRE, CONTE ET MUSIQUE // SCOLAIRES (maternelles et élémentaires) ET TOUT-PETITS (0-4 ans)

Mardi 9 juin à 9h et 10h30 (scolaires) et 15h (tout-petits) - Salle des fêtes d'Arconsat

« Les enfants des fontaines » par la Cie du Théâtre des mots

Cachets : 3 x 750€ HT, droits SACD et défraiements à prévoir

Délibération : pour le paiement de la prestation à la Cie du Théâtre des mots, à hauteur de 1750€

Monsieur le Président demande de délibérer pour approuver ces propositions, pour prévoir les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget 2015 de la communauté, pour donner tout pouvoir au Président pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet effet.

Délibération : Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

- programmation expositions

7 expositions :

- Du 13/09/14 au 01/11/14 : Exposition sur la Calligraphie
- Du 8/11/14 au 6/12/14 : Exposition de Julie Oliver, création artistique colorée peinture, dessin, collage, photographie.
- 13/12/14 au 24/01/2015 : exposition de travaux enfants et adultes avec l'Association Brin d'talent
- 31/01/15 au 14/03/15 : regroupements d'artistes autour du thème du Carnaval
- 21/03/15 au 09/05/15 : Illustration jeunesse avec Thibault Prugne
- 16/05/15 au 27/06/15 : Rencontre Image
- 04/07/15 au 05/09/15 : « Plasticiens en territoire » avec Corinne Tatol photographies, sculptures

demande de subvention au CG

Monsieur le Vice-président explique que le conseil général soutient les programmations régulières de spectacle vivant (théâtre, cirque, musique, danse).

A ce titre une aide à la diffusion de spectacle est possible pour les programmations fidélisant un public (habitudes de rendez-vous, abonnements, ...), engageant des partenariats entre artistes et acteurs locaux (milieux scolaire, associatif, écoles de musique, compagnies théâtrales, RAM...) et proposant au moins 7 spectacles professionnels différents.

C'est ainsi qu'une demande de subvention est en cours pour aider la diffusion de spectacles sur le territoire de la Montagne Thiernoise.

Une délibération est nécessaire pour faire une demande sur un montant forfaitaire de 2500€ auprès du CG.

Délibération : Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

- création d'une régie de recettes temporaire et nomination d'un régisseur et de son suppléant pour l'accueil des Automnales 2014 (D)

Monsieur le Vice-président indique que la participation au Festival nécessite une contractualisation avec le Conseil Général et une gestion financière en direct. Pour cette raison, nous devons créer une régie de recettes temporaire de façon à pouvoir encaisser la recette de la billetterie. Monsieur le Président propose au Conseil de nommer Madame Chalencon comme régisseur et Mesdames Estelle Chambon et Marilyn DOISNE comme suppléantes en cas d'empêchement de Madame Chalencon.

Délibération : Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

- Validation de la procédure de paiement de l'événement et approbation de la convention de partenariat avec le Conseil Général (cf. annexe n°2).

Monsieur le Président précise donc que l'organisation d'un tel événement nécessite :

- L'approbation d'une convention avec le Conseil Général précisant notamment la participation financière de celui-ci à hauteur de 70% du budget artistique,
- La prévision de crédits au budget 2014 pour le paiement :
 - à la Compagnie Contrepoint, du cachet de 2 004,50€ TTC, des défraiements pour un montant maximal de 650€ TTC comprenant les frais de déplacements et de restauration,
 - au CDN Le Fracas, du cachet de 2 889€ TTC, des défraiements pour un montant maximal de 750€ TTC comprenant les frais de déplacements et de restauration,
- de régler les frais de restauration de l'équipe du festival et d'hébergement des artistes directement aux prestataires concernés,
- de régler les droits d'auteur inhérents au spectacle,
- d'encaisser la billetterie,
- d'encaisser la participation financière du CG à hauteur de 70% du budget artistique.

Délibération : Le conseil communautaire valide la procédure de paiement et accepte la convention avec le CG

Accueil en résidence d'artistes

Monsieur le Vice-président rappelle que chaque année, la CCMT lance un appel à projets pour accueillir des artistes en résidence de création sur son territoire.

Cette année, sur les 25 dossiers reçus, la commission culture a décidé de retenir le projet de la Cie Lili Label, compagnie de théâtre implantée à Clermont-Ferrand.

Parallèlement à la création, Françoise GLIERE, directrice artistique de la Cie, mène des actions culturelles autour de l'enfance et la jeunesse dans les quartiers prioritaires de Clermont-Fd et axe son travail de création sur une démarche singulière et innovante auprès de l'enfance et la jeunesse.

Le projet proposé, "Étranges Étrangers" ; projet réalisé dans le cadre scolaire, soutenu par le rectorat et la DRAC ; est dans la continuité du dernier spectacle de la Cie, "Ces gens là", créé en novembre 2013, sur le

thème de l'exil. Ce projet consiste à produire une forme artistique et théâtrale plus vaste qu'un simple spectacle, autour du thème de l'étranger, du nomade et de la façon dont nous le percevons.

Le projet va se nourrir de rencontres sous la forme un jour/un lieu : les comédiens vont s'installer le temps d'une journée dans une école (dans l'idéal 5 lieux/5 jours) au plus près des enfants et des jeunes afin de susciter une vraie rencontre. Qui est l'autre ? Quelle langue parle-t-il ? Quelle est sa culture ? En quoi nous ressemble-t-il ?.....

Monsieur le Vice-président explique qu'à ce jour, nous savons que le collège est vivement intéressé. Il nous faudra attendre septembre pour connaître l'avis des écoles. L'information a d'ores et déjà été relayée à l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Thiers, M. Dominic Bigay.

- Communication

Monsieur le Vice-président indique que la commission culture a souhaité lancer un avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation des programmes culturels à venir.

L'offre devait notamment comprendre :

une proposition de prix pour 3 éditions (3 ans), tirage à 4000 exemplaires,
une proposition de mise en page,
les références sur de réalisations similaires.

Présentation des offres reçues(**cf. annexe n°3**).

Le conseil communautaire retient l'offre du mieux disant, celle de l'agence Clorteam.

7 HABITAT

Programme communautaire d'amélioration de l'habitat privé : cas d'un dossier façade dont les préconisations non pas été respectées.

Serge PERCHE informe le Conseil qu'un particulier avait obtenu une aide de la CCMT de 1 250,00 € (soit 25 % du montant des travaux HT) en février 2013. Des préconisations avaient été établies d'un commun accord.

Les travaux ont été réalisés. La « commission façade » s'est rendue sur place pour contrôler.

Il s'avère que la moitié des préconisations n'ont pas été respectées, dont la couleur de la façade et celle du dessous de toit. Le montant des travaux étant finalement de 4 545,45 € HT, le montant de la subvention serait de 1 136,36 €.

Serge PERCHE fait part de l'avis de la Commission Habitat : elle propose au Conseil de ne lui verser qu'un tiers de la subvention, soit **378,79 €**.

Délibération : le Conseil décide de ne verser que le tiers de la subvention initialement accordée soit 378,79 €.

8- Divers

- CIID : informations sur les personnes retenues

La DGFIP vient de nous notifier les commissaires titulaires et suppléants amener à siéger pour le mandat à la commission intercommunale des impôts directs. Suite à une erreur de leur part sur les noms une nouvelle proposition nous sera faite prochainement.

- Pouvoir de police dit « spécial » : informations

La loi du **13 août 2004** (relative aux libertés et responsabilités locales) a introduit la possibilité d'un **transfert volontaire de certains pouvoirs de police spéciale au président d'un EPCI à fiscalité propre**, lorsqu'il est compétent dans le domaine : assainissement, déchets ménagers, stationnement des résidences mobiles des gens

du voyage, circulation et stationnement, sécurité des manifestations sportives et culturelles organisées dans des établissements communautaires. Il ne s'agissait pas d'un transfert intégral mais d'un exercice conjoint (arrêtés co signés).

La **loi du 16 décembre 2010** (réforme des collectivités territoriales – article 63), la **loi du 17 mai 2011** (simplification et amélioration de la qualité du droit – article 77), la **loi du 27 janvier 2014** (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles MAPTAM – article 62), la **loi du 24 mars 2014** (accès au logement et urbanisme rénové ALUR)... ont modifié ces possibilités de transfert sans que le pouvoir de police administrative générale des maires ne soit remis en cause : certains transferts deviennent automatiques sous certaines conditions, et les pouvoirs ne sont plus exercés conjointement.

La loi organise le transfert automatique de 8 pouvoirs de police dit « spéciale » au président de la Communauté de communes, sauf opposition des maires en début de mandat.

Dans les domaines :

Lorsque la CC est compétente en matière

- de réglementation de l'assainissement
- de réglementation des déchets ménagers (y compris s'il s'agit d'un syndicat)
- de circulation et de stationnement (si la CC est compétence en matière de voirie)
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine (si la CC est compétence en matière d'habitat)
- des manifestations culturelles et sportives

Suite à la dernière réunion de bureau, il apparaît que les maires souhaitent garder l'intégralité de leur pouvoir de police. Ainsi, chaque commune doit l'écrire à la CCMT soit par courrier soit en prenant un arrêté dont le modèle a été envoyé.

- Projet centre bourg de la Monnerie

Dans le cadre de l'opération de revitalisation des centres-bourgs et de l'appel à projet national (AMI), la commune de la Monnerie-le Montel a été identifiée pour se positionner sur ce dossier. Un budget de 230 millions d'euros à l'échelle nationale pour 50 sites sera affecté. Pour cela la commune de la Monnerie et la communauté doivent répondre conjointement pour espérer être retenu.

Une première réunion de présentation du dispositif a eu lieu le 10 juillet à l'initiative du Sous-préfet et une deuxième aura lieu avec les bailleurs sociaux et les financeurs le 24 juillet.

Afin de pouvoir être dans les lauréats, l'État attend un positionnement fort de la CCMT. Aussi dans le cadre de la politique habitat et du PLH et afin de capter le maximum de crédits ; le dernier bureau proposerait de pouvoir être maître d'ouvrage sur la requalification d'un immeuble dit « Thérias ». Un projet de délibération de la CCMT est à prévoir.

Le Président souligne que la Communauté accompagnera toute commune ayant un projet.

- Information sur la détérioration du réseau de télécommunication

Après lecture du courrier par Jean-François Delaire, maire de Vollore Montagne (**annexe 4**) celui-ci a été validé par les élus ; Il a été décidé de ne le transmettre aux services d'orange qu'à compter de la semaine 34, afin que les pétitions soient complétées par les usagers.

- Adhésion Pole santé au travail – Convention

Monsieur le Président explique la réorganisation de l'ensemble des services du Centre de Gestion dans le domaine de la santé -prévention en un pôle santé au travail. Aussi, il est demandé à la collectivité de délibérer sur la nouvelle tarification pour les prestations du pole santé au travail reposant sur un montant forfaitaire par agent. Soit 65 € pour l'adhésion par agent/an.

Délibération : le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion au Pole Santé au travail et autorise le Président à signer la convention.

- Réforme territoriale

Monsieur le Président rappelle la motion de soutien proposée par l'AMF aux maires contre les baisses de

dotation, elle invite les maires et les présidents de l'intercommunalité à manifester leur soutien à ses revendications. Il propose ainsi d'accompagner l'AMF sur la motion de soutien et de délibérer. D'ailleurs certaines communes ont déjà délibéré en ce sens.

Délibération : les élus approuvent à l'unanimité la motion de soutien par l'AMF.

- Sommet du Montoncel

Monsieur CHAMBON rapporte qu'à eu lieu le 11 juillet 2014, sous l'impulsion de M. ITOURNEL, une réunion avec le maire ou leur représentant des cinq communes du sommet du Montoncel, à savoir Arconsat, Celles-sur-Durolle, Palladuc, Lavoine et St-Priest-la-Prugne. Il a été décidé de lancer une action visant la réouverture de la vue du sommet. A cet effet, une réunion d'information destinée aux propriétaires du site est organisé le 4 septembre à 18h30 en mairie d'Arconsat.

Prochaines réunions

- bureau de communauté le Jeudi 04 septembre à 17H30 à Arconsat
- conseil de communauté le Mercredi 10 septembre à 18H30 à Sainte Agathe.

LISTE DES ANNEXES

- | | |
|----------|--|
| ANNEXE 1 | Rythme scolaire : Convention Communes/CCMT |
| ANNEXE 2 | Convention « Les Automnales » avec le CG |
| ANNEXE 3 | Offres sur la réalisation des programmes culturels |
| ANNEXE 4 | Courrier adressé aux services d'Orange |